



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR

Sous-direction emploi formation

Bureau activités formation

Division examens sélections et concours

CONCOURS EAE FILIÈRE PT

Convocation aux épreuves sportives site de Salon de Provence (BA 701)

Concours de l'École de l'air 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du concours d'admission à l'École de l'air, vous êtes convoqué aux épreuves sportives sur le site de la base aérienne 701 de Salon de Provence selon la date indiquée en annexe III.

Sauf cas de force majeure, il n'est pas possible de changer de date de convocation. Toute absence sera assimilée à un abandon et donc éliminatoire.

Pour rappel, si vous effectuez vos épreuves sportives dans le cadre des concours de l'École navale ou de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, vous pouvez faire valoir un relevé de performances. Vous devez alors en informer la DRH-AA avant le début de vos épreuves à concoursea@orange.fr et **transmettre ce relevé avant le 31 juillet 2020 terme de rigueur**.

Si par contre vous effectuez vos épreuves sportives dans le cadre du concours de l'École de l'air, seuls les résultats obtenus à celles-ci seront pris en compte.

I. MODALITÉS ACCUEIL

Vous vous présenterez impérativement entre **06 h 10 et 06 h 25** devant l'entrée de la Base aérienne 701 de Salon de Provence.

Vous serez accueilli par un personnel du secrétariat des épreuves sportives du concours.

Un contrôle d'identité sera effectué dès l'entrée sur base.

Vous serez muni(e) :

- de la **présente convocation** ;

- de **deux pièces d'identité** (ou à défaut 1 pièce d'identité et 1 copie de celle-ci) ;
- de votre **certificat médico-administratif d'aptitude initiale** ou à l'engagement datant de moins d'un an **ou un certificat médical d'aptitude à la pratique des épreuves sportives** des concours d'admission dans les grandes écoles militaires délivré par un médecin civil datant de moins d'un mois (disponible sur le site de l'École de l'air : https://www.ecole-air-espace.fr/wp-content/uploads/2020/05/CERTIFICAT-MEDICAL-SPORT-MEDECCIN-CIVIL_v2.pdf).

Dès votre arrivée vous devrez communiquer votre temps au 3 000 m afin de permettre l'organisation de cette épreuve.

II. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

- course de vitesse (50 m) - chaussures avec pointes fortement conseillées;
- course de demi-fond (3 000 m) - les pointes sur les chaussures sont interdites en raison de la nature du revêtement ;
- tractions et abdominaux ;

En raison des contraintes sanitaires, il n'y aura pas d'épreuve de natation.

Les barèmes de cotation des épreuves sportives sont disponibles sur le site de l'École de l'air via le lien : <https://www.ecole-air-espace.fr/wp-content/uploads/2019/09/Extrait-arrete-24-nov-1998.pdf>.

La fin des épreuves sera prononcée lors de la remise du relevé de performances transmis par le secrétariat des épreuves sportives du concours (avant 12 h 00).

III. MODALITÉS LIÉES AU COVID 19

Si vous êtes atteint du COVID-19 ou si vous présentez un ou des symptômes de cette maladie (fièvre,toux...) ou si vous avez été en contact avec un malade du COVID-19 dans les 15 jours précédant les épreuves sportives, vous ne devez pas vous présenter aux épreuves. Nous vous recommandons de consulter un médecin.

Vous devrez apporter :

- des masques couvrant la durée de votre séjour (en tissu ou jetables), un par demi-journée ;
- du gel hydro-alcoolique ;
- une serviette de bain pour effectuer l'épreuve d'abdominaux afin de vous isoler du tapis commun ;
- des bouteilles d'eau ;
- des sacs pour les déchets ;
- des lingettes rafraîchissantes (pour vous rafraichir à l'issue des épreuves sportives, les douches n'étant pas accessibles) ;
- d'un stylo noir afin de signer la prise en compte de vos performances.

Les mesures sanitaires à respecter seront les suivantes :

- port du masque **obligatoire** dès l'entrée sur base qui sera retiré lors des épreuves sportives ;
- désinfection des mains régulièrement, avant et après les épreuves sportives ;

- l'échange ou le prêt de matériel est strictement interdit. Vous veillerez donc à vous munir de tous les effets dont vous aurez besoin pour votre temps de présence sur le site ;
- le respect des distances (1 mètre entre chaque candidat) devra être respecté tout au long de la journée.

D'autres mesures relèvent du protocole sanitaire dont vous pouvez prendre connaissance via le lien <https://www.ecole-air-espace.fr/wp-content/uploads/2020/06/ARRETE-EAE-CONCOURS-1-ET-2.pdf> précisant :

ANNEXE

1. – Epreuve de tractions.

Compte tenu de la crise sanitaire, la barre de traction est nettoyée entre chaque candidat.

Une solution virucide est placée à la disposition des candidats.

2. – Epreuve de course de demi-fond.

Cette épreuve se déroule avec un départ en ligne d'un candidat toutes les 30 secondes au minimum, dans la limite de dix coureurs par série. En cas de dépassement, le candidat qui double est tenu de se déporter sur l'extérieur de la voie afin de se tenir à une distance suffisante du candidat doublé.

3. – Epreuve de vitesse.

Il s'agit d'une course de 50 mètres, effectuée sur une piste et en couloir, avec départ d'un candidat toutes les 30 secondes au minimum.

IV. ACCÈS BASE AÉRIENNE, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Le plan d'accès à la base aérienne 701 de Salon de Provence figure en annexe I.

La base aérienne 701 n'est pas en mesure de vous loger. Vous trouverez, en annexe II, la liste des hôtels conventionnés pouvant vous héberger.

Un ravitaillement en eau, fruit et gâteaux secs sera organisé mais aucune restauration ne pourra être effectuée sur place.

V. COORDONNÉES DE LA DIVISION EXAMENS SÉLECTIONS ET CONCOURS

Direction des ressources humaines de l'armée de l'air

Sous-direction emploi formation

Bureau activités formation

Division examens sélections et concours

Section officiers / Recrutement externe

Base aérienne 705 - RD 910

37076 TOURS CEDEX 2

Téléphone : 02 36 16 25 54 ou 02 36 16 25 53 - **en heures ouvrables (08 h 00 à 17 h 00).**

Courriel : drhaa-desc-off-recrexterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr et concoursea@orange.fr

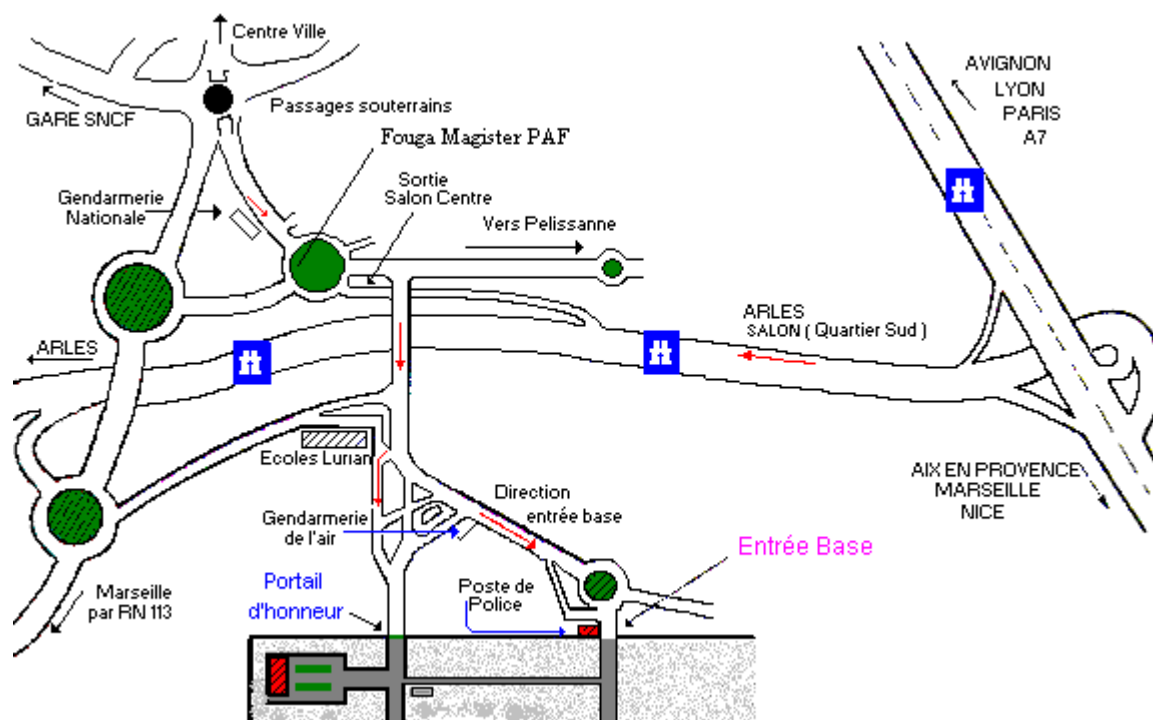
Contact École de l'air :

Téléphone : 04.13.93.83.23 ou 04.13.93.63.90 - **en heures ouvrables (08 h 00 à 17 h 00).**

En heures non ouvrables : vous devez, en cas d'impératif prévenir le service de la base aérienne 701 de Salon de Provence au 04.13.93.82.00 – qui contactera l'un des responsables du concours.

ANNEXE I

ACCÈS BASE AÉRIENNE 701



ARRIVÉE PAR VOIE ROUTIÈRE

En provenance d'Avignon

A partir de l'A7 rejoindre A54,
Prendre sortie 15 Salon Centre
Après le péage et au rond-point,
prendre la 1^{ère} sortie vers D572
Au premier feu tourner à droite
Suivre BA701 sur D68

En provenance d'Aix-en-Provence ou Marseille

Rejoindre A54 et prendre
sortie 15 Salon Centre
Après le péage et au rond-point,
prendre la 1^{ère} sortie vers D572
Au premier feu tourner à droite
Suivre BA701 sur D68

En provenance d'Arles

Rejoindre A54 et prendre sortie 14
Salon-de-Provence
Après le péage et au rond-point,
prendre 2^{ème} sortie en direction

N113

MARIGNANE
MARSEILLE
LANÇON-PROVENCE
LA FARE-LES-OLIVIERS
BERRE
GRANS

Au rond-point, prendre la 3^{ème} sortie direction

MARIGNANE
MARSEILLE
LANÇON-PROVENCE
LA FARE-LES-OLIVIERS
BERRE

Au rond-point, prendre la 2^{ème} sortie vers D538

Au rond-point, prendre la 1^{ère} sortie vers D572

Au premier feu tourner à droite
Suivre BA701 sur D68

ANNEXE II
LISTES DES HOTELS

-Hôtel campanile

Lieu-dit les Viougues
Salon de Provence
04.90.42.14.14

-Hôtel de Provence

450, boulevard maréchal Foch
Salon de Provence
04.90.56.27.04

- Hôtel Vendôme

34 rue Maréchal Joffre
Salon de Provence
04.90.56.01.96

- Hôtel Ibis Salon sud

752 avenue du 18 juin 1940
Salon de Provence
04.90.42.23.57

Hôtel B&B

Route d'Aix en Provence
Salon de Provence
08.92.70.22.09

Hôtel F1

728 avenue du 18 juin 1940
Salon de Provence
08.91.70.53.89

ANNEXE III

LISTE DES CANDIDATS CONVOQUÉS AUX ÉPREUVES SPORTIVES SITE BA 701 SALON DE PROVENCE

M.	BALESTRIERO	Thomas	lundi 6 juillet 2020
M.	BARANES	Gabriel	lundi 6 juillet 2020
M.	BARBAZA	Valentin	lundi 6 juillet 2020
Mme	BENNEDJIMA	Kamélia	lundi 6 juillet 2020
Mme	BERAUDY	Marie	lundi 6 juillet 2020
M.	BERNAERT	Geoffroy	lundi 6 juillet 2020
M.	BERNAERT	Adrien	lundi 6 juillet 2020
M.	BLANZAT	Maxime	lundi 6 juillet 2020
M.	BONNET	Benjamin	lundi 6 juillet 2020
M.	BOSSARD	Yannael	lundi 6 juillet 2020
M.	BOUAN	Thibault	lundi 6 juillet 2020
M.	BOUGHILAS	Elias	mercredi 8 juillet 2020
M.	BOURGAIN	Maxime	mercredi 8 juillet 2020
M.	BOURKAÏK	Ilyass	mercredi 8 juillet 2020
Mme	BOUXIN	Charlène	lundi 6 juillet 2020
M.	BRANCAZ	Romain	mercredi 8 juillet 2020
M.	CAPPO	Raphael	lundi 6 juillet 2020
Mme	CETTE	Charlotte	lundi 6 juillet 2020
M.	CHAHBOUNE	Zakaria	mercredi 8 juillet 2020
M.	CHBANI	Adame	mercredi 8 juillet 2020
M.	CORNILLOU	Charles	mercredi 8 juillet 2020
M.	DE MALET	Emmanuel	mercredi 8 juillet 2020
M.	DELATTRE	Thibault	lundi 6 juillet 2020
M.	DELMOTTE	Jean	mercredi 8 juillet 2020
M.	D'KHISSI	Mohamed	mercredi 8 juillet 2020
M.	DOGON	Vincent	mercredi 8 juillet 2020
Mme	DUBREUCQ	Faustine	lundi 6 juillet 2020
M.	DUCHIRON	Benjamin	mercredi 8 juillet 2020
Mme	FAUQUET	Noémie	lundi 6 juillet 2020
M.	FAVA	Hugo	lundi 6 juillet 2020
M.	FERNANDEZ	Adrien	mercredi 8 juillet 2020
M.	FERRA-MAURY-SALVAT	Thibaud	mercredi 8 juillet 2020
Mme	FKIRI	Dalel	lundi 6 juillet 2020
M.	FLEURY	Valentin	mercredi 8 juillet 2020
M.	FONTANIE	Lucas	mercredi 8 juillet 2020
M.	FORESTIER	Léo-Paul	mercredi 8 juillet 2020
M.	FOUQUE	Christophe	lundi 6 juillet 2020
M.	FRIBOURG	Maël	lundi 6 juillet 2020
M.	GABORIT	Marc	lundi 6 juillet 2020

Mme	GALLOT--DUVAL	Justine	mercredi 8 juillet 2020
M.	GAS	Emilien	lundi 6 juillet 2020
Mme	GAYE	Lucie	mercredi 8 juillet 2020
M.	GERARD	Théophile	mercredi 8 juillet 2020
M.	GIBAUD	Jean-Baptiste	lundi 6 juillet 2020
M.	GIRARD	Hugo	mercredi 8 juillet 2020
Mme	GIRARD	Lucie	lundi 6 juillet 2020
M.	GIRARD AMORFINI	Ludovic	mercredi 8 juillet 2020
M.	GLEYZE	Marc	lundi 6 juillet 2020
M.	GUEYDAN	Noé	lundi 6 juillet 2020
M.	HAFID	Salah	mercredi 8 juillet 2020
M.	HALLO	Vincent	mercredi 8 juillet 2020
M.	HAVEZ--BODIVIT	Pierig	mercredi 8 juillet 2020
M.	HERIHAJASON	Rado	lundi 6 juillet 2020
M.	HMIANI	Yassine	mercredi 8 juillet 2020
M.	HURE	Guilhem	lundi 6 juillet 2020
M.	JAUBERT	Clément	lundi 6 juillet 2020
M.	JEAN	Alexandre	lundi 6 juillet 2020
M.	JEMKARI	Ismail	mercredi 8 juillet 2020
M.	JOURAND	Simon	mercredi 8 juillet 2020
M.	KHELOUFI	Enzo	mercredi 8 juillet 2020
M.	LAPORTE	Cédric	lundi 6 juillet 2020
M.	LECCIA	Grégoire	lundi 6 juillet 2020
M.	LOPEZ	Enzo	lundi 6 juillet 2020
M.	LORENTÉ	Hugo	mercredi 8 juillet 2020
M.	LUPORSI	Matthieu	lundi 6 juillet 2020
M.	MAGINOT	Nicolas	mercredi 8 juillet 2020
M.	MELVILLE	Daniel	lundi 6 juillet 2020
M.	MENOUER	Mohamed	lundi 6 juillet 2020
M.	MORELLE	Bastien	mercredi 8 juillet 2020
M.	MULATIER	Nail	lundi 6 juillet 2020
M.	NAUCHE	Benjamin	mercredi 8 juillet 2020
M.	OHMER	Lucas	mercredi 8 juillet 2020
M.	PIOLLET	Olivier	lundi 6 juillet 2020
M.	POISSON	Nicolas	mercredi 8 juillet 2020
M.	PORTEJOIE	Émile	lundi 6 juillet 2020
M.	PRADEAU	Dorian	mercredi 8 juillet 2020
M.	PRONO	Matthieu	mercredi 8 juillet 2020
M.	RAVAT	Vincent	lundi 6 juillet 2020
Mme	RICHARD--FALQUE	Solène	lundi 6 juillet 2020
Mme	ROSSI	Anaïs	lundi 6 juillet 2020
M.	RÖSSLER	Roméo	mercredi 8 juillet 2020
M.	ROY DE LACHAISE	Pacôme	mercredi 8 juillet 2020
M.	SAINTIGNY	Pierre-Eloi	mercredi 8 juillet 2020
M.	SENOUCI	Abdelah	mercredi 8 juillet 2020

M.	TAHIF	Yassine	mercredi 8 juillet 2020
M.	TIAR	Mel	mercredi 8 juillet 2020
M.	VERITE	Alexandre	mercredi 8 juillet 2020
M.	VERNEZ	Damien	mercredi 8 juillet 2020
M.	VIANA	Tristan	mercredi 8 juillet 2020
M.	VIEL	Roméo	lundi 6 juillet 2020
M.	VIONNET-FUASSET	Tom	lundi 6 juillet 2020
M.	WALBECQ	Yann	lundi 6 juillet 2020